



16, rue Léonard de Vinci
45074 ORLEANS CEDEX 2

PERM de Loc-Envel

| | | | |
|--|---|------------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212\2 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines de Loc-Envel Notice d'incidence | | | |



| Date | Version | Corrections | Auteur | Relecture |
|------------|---------|--------------------------|--------------|-----------|
| 03/01/2013 | 2 | Corrections mineures | F.CARPENTIER | C.SAUZAY |
| 18/12/2012 | 1 | Première version publiée | F.CARPENTIER | C.SAUZAY |

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé à l'usage exclusif du client et est conforme à la proposition commerciale de MINELIS. Il est établi au vu des informations fournies à MINELIS et des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues au jour de la commande. La responsabilité de MINELIS ne peut être engagée si le client lui a transmis des informations erronées ou incomplètes.

Toute utilisation partielle ou inappropriée des données contenues dans ce rapport, ou toute interprétation dépassant les conclusions émises, ne saurait engager la responsabilité de MINELIS.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

LISTE DES ACRONYMES

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

PERM : Permis Exclusif de Recherche de Mines

SIC : Site d'Importance Communautaire

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 11 |
| 1 Description du projet..... | 13 |
| 1.1 Localisation du projet | 13 |
| 1.2 Installation d'une base opérationnelle | 16 |
| 1.3 Etudes géologiques | 16 |
| 1.4 Travaux de géochimie..... | 16 |
| 1.5 Travaux de géophysique..... | 17 |
| 1.6 Tranchées d'exploration..... | 18 |
| 1.7 Sondages..... | 18 |
| 2 Etat de conservation des habitats naturels et des espèces | 21 |
| 2.1 Le réseau Natura 2000 | 21 |
| 2.2 La procédure de désignation des sites Natura 2000 | 21 |
| 2.3 Description des sites Natura 2000 sur et à proximité du périmètre d'étude | 22 |
| 3 Incidences générales du projet | 27 |
| 3.1 Incidences sur les habitats naturels d'intérêt communautaire..... | 27 |
| 3.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire | 27 |
| 4 Mesures d'atténuation des incidences | 29 |
| 4.1 Mesure de suppression d'incidence directe..... | 29 |
| 4.2 Mesures de réduction d'incidence de proximité..... | 29 |
| 5 Conclusion sur les incidences résiduelles..... | 30 |
| 6 Méthodologie et limites | 30 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 31 |
| ANNEXES..... | 33 |

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Image satellitaire du périmètre du PERM Loc-Envel (source : Google earth).....14

Figure 2 : Foreuse à circulation inverse19

Figure 3 : Foreuse pour carottage19

Tableau 1: Coordonnées des points délimitant le périmètre du polygone d'application du PERM13

Tableau 2 : Planning théorique des sondages (cas d'un sondage unique)18

Plan 1 : Carte de localisation du PERM Loc-Envel et des sites Natura 200015

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Introduction

La Société VARISCAN MINES sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherche de mines en application des dispositions du décret 2006.648 du 2 juin 2006 relatif aux Titres Miniers et aux Titres de Stockage Souterrain. Une notice d'impact est donc préparée pour répondre aux dispositions du décret du 2 juin 2006. Le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 apporte une nouvelle réglementation des études d'impact applicable au 1^{er} juin 2012.

Lors de l'élaboration de cette notice d'impact, six sites Natura 2000 ont été recensés dans l'emprise ou à proximité du Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) de Loc-Envel, ce qui conduit à l'établissement d'un dossier d'évaluation des incidences au titre de la Directive Habitats en parallèle de la notice d'impact et qui vient la compléter.

Un seul site Natura 2000 se situe dans l'emprise du PERM : FR5300008 : « Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ».

L'évaluation des incidences sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire est faite en respect des directives européenne « Oiseaux sauvages » 79/409/CEE du 2 avril 1979 pour la conservation, et « Habitats – Faune – Flore » 92/43 du 21 mai 1992 transposées en droit français par :

- l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (JO du 14/04/2001), modifiée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 *relative au Développement des territoires ruraux* (livre IV (Faune et Flore), articles L 414-1 à L 414-4 du Code de l'environnement) ;
- l'arrêté du 16 novembre 2001 (JO n°32 du 07/02/2002 page 2518 à 2527 ; article R214-15 du code de l'environnement) *relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation* ;
- le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) *relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000* ;
- le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 *relatif à la gestion des sites Natura 2000* ;
- la circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN N°2004-1) *relative aux évaluations des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000*.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

La notice d'incidence se propose de faire :

- une description du projet ;
- une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ;
- une liste des mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés en rapport avec les documents d'objectifs de chaque zone Natura 2000 ;
- une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 ;
- dans le cas où le projet, malgré les mesures évoquées ci-dessus porte atteinte à l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation :
 - Absence de solutions alternatives de moindre incidence ;
 - Raisons impératives d'intérêt public ;
 - Mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour compenser les conséquences dommageables du projet ;
- une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet et les difficultés rencontrées.

1 Description du projet

1.1 Localisation du projet

Le projet présenté par la société VARISCAN MINES se situe sur une partie du département des Côtes d'Armor, appartenant à la région Bretagne, et est localisé à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest de la ville de Guingamp. Il couvre une superficie de 336 km², à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant les sommets A, B, C, D, et E ci-dessous (voir plan 1) :

| | Lambert 93 | |
|---|------------|-----------|
| | X | Y |
| A | 250 384 | 6 840 444 |
| B | 249 569 | 6 833 830 |
| C | 217 246 | 6 834 233 |
| D | 217 526 | 6 839 542 |
| E | 234 805 | 6 848 659 |

Tableau 1: Coordonnées des points délimitant le périmètre du polygone d'application du PERM Loc-Envel

Voici la liste des communes concernées par le PERM Loc-Envel :

- Belle-Isle-en-Terre
- Bourbriac
- Bulat-Pestivien
- Calanhel
- Callac
- Coadout
- Grâce
- Gurunhuel
- La Chapelle-Neuve
- Loc-Envel
- Loguivy-Plougras
- Lohuec
- Louargat
- Maël-Pestivien
- Moustéru
- Péder nec
- Plésidy
- Plougonver
- Ploumagoar
- Plounévez-Moëdec
- Plourac'h
- Pont-Melvez
- Saint-Adrien
- Saint-Péver
- Tréglamus

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

La zone du PERM Loc-Envel se caractérise par une morphologie vallonnée, voire très vallonnées, l'altitude varie de 110 à 285 m. Elle est essentiellement composée de bocages, tel que visible sur l'image satellitaire ci-dessous.

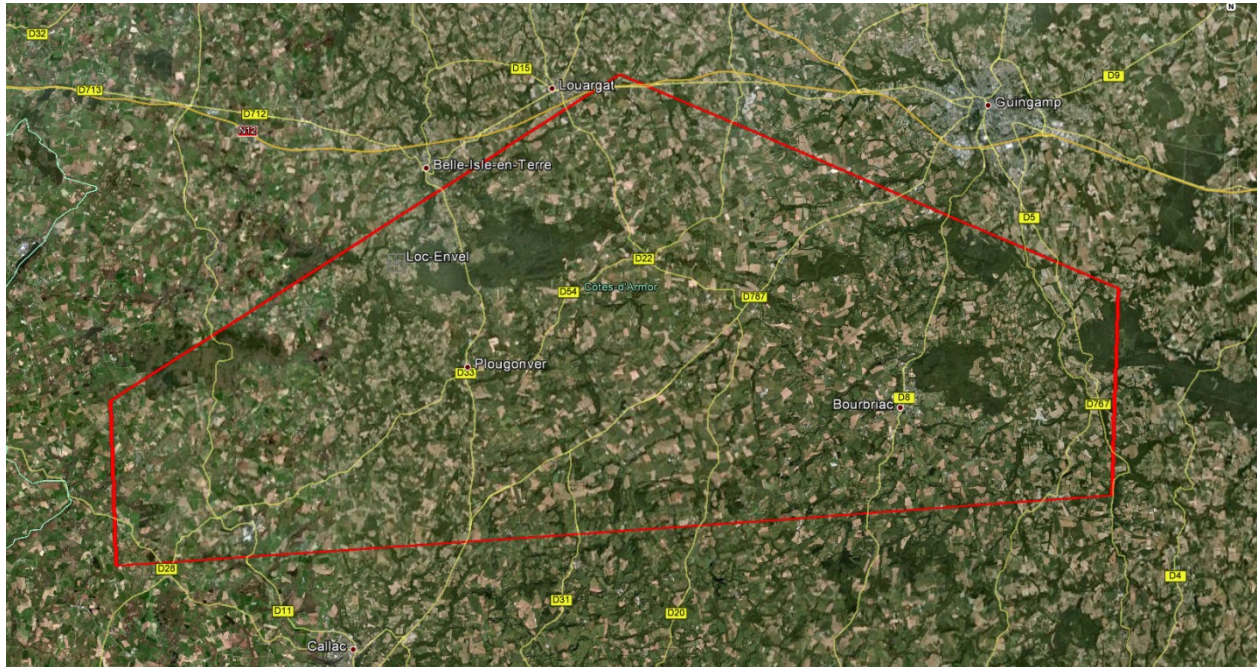
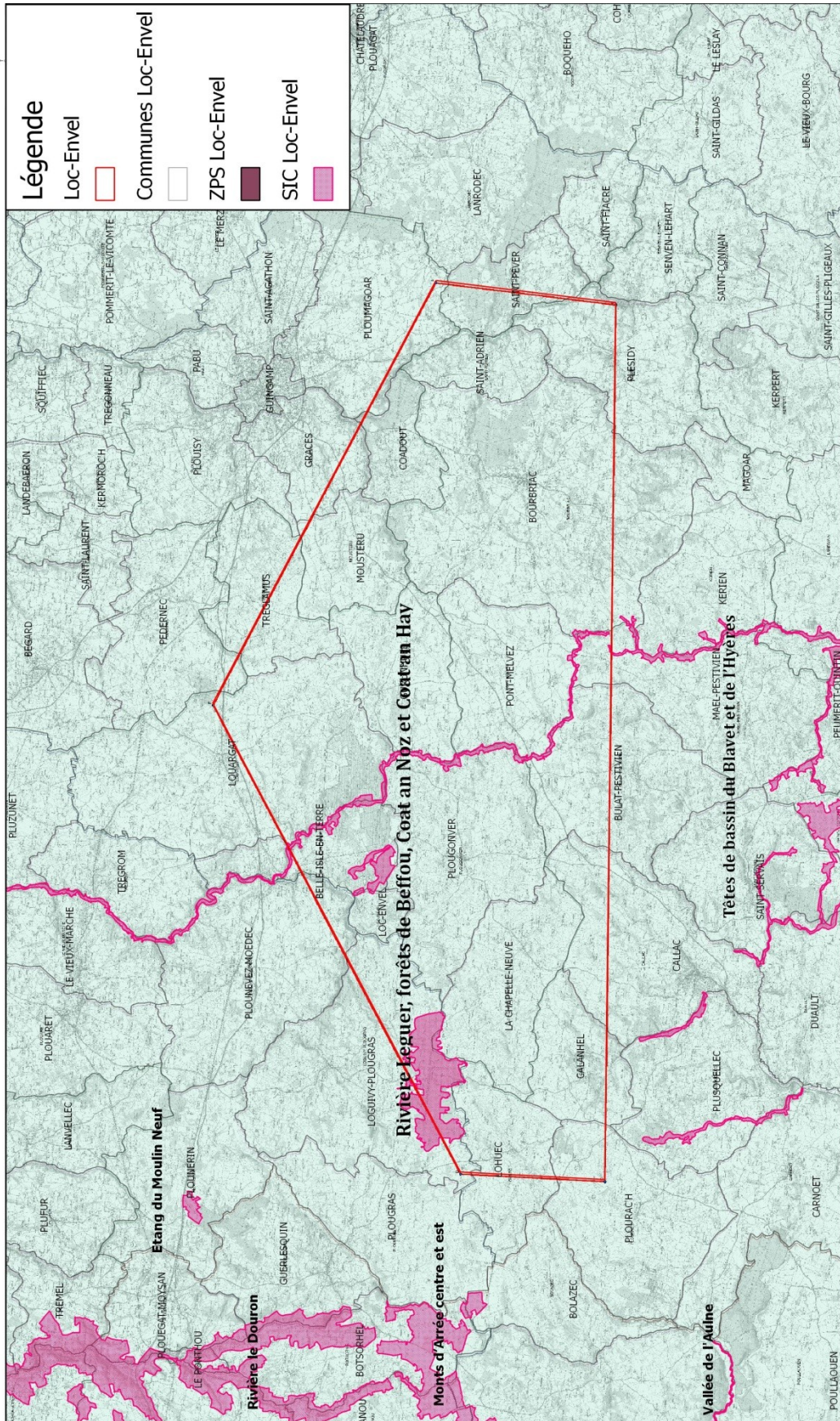


Figure 1 : Image satellitaire du périmètre du PERM Loc-Envel (source : Google earth)

La base de données européenne d'occupation des sols Corine Land Cover situe le projet de PERM Loc-Envel dans un environnement essentiellement composé de prairies, de landes, de systèmes cultureux complexes et de "terres arables hors périmètres d'irrigation" formant un vaste bocage. Ces grandes zones agricoles sont recoupées par de nombreux ruisseaux et plusieurs forêts. Au Nord-Est, l'influence de la ville de Guingamp est assez faible.

Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel
Notice d'incidence

Carte des zones Natura 2000 du PERM Loc-Envel



Système de projection : Lambert 93

Plan 1 : Carte de localisation du PERM Loc-Envel et des sites Natura 2000

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

1.2 Installation d'une base opérationnelle

VARISCAN MINES achètera un bâtiment adapté et un terrain suffisant pour aménager des locaux techniques pour mener à bien l'ensemble du projet sur les cinq années. L'impact environnemental de l'installation d'une base opérationnelle se limitera à celui de l'aménagement d'un bâtiment pour installation de bureau et d'un magasin de stockage pour l'organisation d'une lithothèque (échantillons de roches, carottes de sondage...).

1.3 Etudes géologiques

La partie préliminaire consiste à réaliser une synthèse des données antérieures par recherches bibliographiques et création d'une base de données informatique de représentation spatiale.

Le travail en bureau peut être complété par une vérification sur le terrain (simples visites sur le terrain, prélèvements d'échantillons, analyses Niton). Les géologues en charge des études veilleront à obtenir toutes les autorisations requises avant toute intervention dans les propriétés privées.

1.4 Travaux de géochimie

Les études géochimiques qui seront entreprises concerneront les contrôles au sol des anomalies géophysiques. De même que pour les études géologiques, les géologues en charge des études veilleront à obtenir toutes les autorisations requises avant toute intervention dans les propriétés privées.

Deux types de prélèvements sont prévus : les prélèvements de sols superficiels et éventuellement les prélèvements de sols profonds (2 à 5 m) par tarière à main. Ces prélèvements seront effectués dans le respect de l'environnement et des cultures.

Pour les sols superficiels

- En zone de prairie ou en sous-bois, l'échantillon sera prélevé à la base des racines. Une motte de 20 cm x 20 cm sera retirée à la pelle, le prélèvement d'environ 250 g de terre effectué au fond du trou, et la motte herbeuse sera ensuite remise en place.
- En zone de labour, les échantillons seront directement prélevés à la surface des mottes ou en fond de sillon (suivant la profondeur du labour).

Pour les sols profonds (2 à 5 m au maximum)

Le prélèvement géochimique s'effectuera à la base des sols, dans la saprolithe. Une tarière hélicoïdale à main sera utilisée, la faible profondeur à atteindre ne nécessitant pas la mise œuvre de moyens mécaniques.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

1.5 Travaux de géophysique

Ces travaux consisteront en :

- Une **campagne aéroportée de magnétométrie, de scintillométrie et de gravimétrie potentielle**. Cette technique consiste à réaliser des lignes de vol à partir d'un petit avion (éventuellement un hélicoptère) équipé de capteurs mesurant les variations du champ magnétique terrestre et la radioactivité naturelle U, Th et K⁴⁰. Les lignes de vol seront espacées de 100 m et le capteur embarqué évoluera à plus de 40 m du sol pour éviter tout risque de collision avec les arbres. Pour couvrir la superficie de 336 km², le petit avion de tourisme survolera 3 360 km de lignes de vol. Cette technique ne provoque aucune nuisance, si ce n'est le bruit causé par le petit avion de tourisme. Toutefois, une campagne d'information sera réalisé dans les communes du PERM Loc-Envel et dans les médias pour ne pas que la population soit surprise de voir un avion faire de nombreux passages à faible altitude.
- Une **campagne d'électromagnétisme hélicopté HELITEM¹**. Cette technique consiste à réaliser des lignes de vol à partir d'un hélicoptère AS 350 B de l'Aérospatiale équipé d'une boucle d'émission de champ électromagnétique et d'un capteur pour en mesurer les variations liées à la nature des roches survolées. De même que précédemment, cette technique ne provoque aucune nuisance si ce n'est la brève nuisance sonore liée au survol de l'hélicoptère. Toutefois, une campagne d'information sera réalisée dans les communes du PERM Loc-Envel et dans les medias car le caractère spectaculaire de la boucle d'émission est susceptible de soulever de nombreuses interrogations dans la population.
- Un **contrôle au sol par magnétométrie et VLF** des principales anomalies définies par les techniques aéroportées et hélicoptées. Ces mesures, effectuées à partir d'appareils portables de petite dimension (magnétomètre au Césium tel le modèle G-858 de Geometrics et petite station gravimétrique sur une grille de mesure de 200 x 50 m) et qui s'apparentent aux travaux de géologie, ne présentent aucun impact environnemental. Les géophysiciens impliqués veilleront à obtenir toutes les autorisations requises avant toute intervention dans les propriétés privées.

¹ Voir site de FUGRO :

<http://www.fugroairborne.com/services/geophysicalservices/bysurvey/electromagnetics/helicopter-electromagnetic/helitem>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

1.6 Tranchées d'exploration

Les travaux éventuellement envisagés peuvent s'apparenter à de petits travaux publics et consistent en des tranchées réalisées perpendiculairement aux structures minéralisées affleurantes afin de permettre leur localisation précise et leur échantillonnage. Leur utilisation sera faite en cas de découverte de chapeau de fer affleurant non localisé jusqu'à aujourd'hui et demeurant peu probable. La profondeur maximale ne doit pas excéder 1,30 m afin de satisfaire à la législation relative aux travaux publics (décret du 8 janvier 1965 modifié intitulé « travaux de terrassement à ciel ouvert » aux articles 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74 et 77).

Lors de leur réalisation, la terre végétale sera stockée séparément de la partie plus profonde. Les tranchées seront rebouchées aussitôt réalisés le levé géologique et l'échantillonnage. La terre végétale sera remise en place, limitant au strict minimum l'impact environnemental de leur ouverture.

La réalisation de ces tranchées implique l'amenée d'une pelle hydraulique et l'immobilisation pour plusieurs jours d'une partie des terrains concernés (le temps de leur étude). Ces tranchées seront signalées afin d'éviter toute chute accidentelle et ne seront réalisées qu'avec l'accord formel du propriétaire du terrain. Elles feront systématiquement l'objet d'un contrat d'indemnisation pour la gêne causée.

Par ailleurs, le chantier sera surveillé en permanence et interdit au personnel non autorisé.

1.7 Sondages

Les travaux envisagés peuvent se décomposer en trois stades : des travaux d'accès et d'aménagement (1 jour), les travaux de forage proprement dits d'une durée de trois à quatre jours (à la vitesse approximative de 100 m par jour) et la remise en état du terrain et repli du matériel (1 jour).

Ceci est donné à titre d'indication pour un sondage type. Ce temps de sondage, hors incidents, sera un peu plus long pour aller à 1 000 m, ou au contraire plus court si le sondage est arrêté à 50 m. Le carottage demande parfois un peu plus de temps du fait de la manutention des carottes. Cependant, dans le cas de sondages multiples à partir d'une même plate-forme, la durée de sondage peut s'étendre à 2 ou 3 semaines. La profondeur des sondages sera adaptée à la nature des terrains. Ils peuvent être de 15 à 20 m tout comme de plus de 1 000 m de profondeur. A titre indicatif, la profondeur moyenne des sondages est estimée être entre 250 et 500 m. La profondeur maximale des sondages ne dépassera toutefois pas les 1 500 m.

| | Jour 1 | Jour 2 | Jour 3 | Jour 4 | Jour 5 | Jour 6 |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Préparation et mise en place | | | | | | |
| Réalisation des sondages | | | | | | |
| Remise en état et replis | | | | | | |

Tableau 2 : Planning théorique des sondages (cas d'un sondage unique)

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Diverses techniques de sondages seront utilisées :

- Les sondages destructifs par circulation inverse (RC) qui offrent l'avantage d'un coût plus réduit (80 à 100 € le mètre foré) et permettent un contrôle des déviations. Ces sondages seront utilisés prioritairement pour traverser les terrains encaissants correspondant aux cibles profondes. Pour donner une idée du matériel, sa taille est approximativement de l'ordre de 6 m de long sur 2,5 m de large et 3 m de haut avec un poids inférieur à 8 tonnes.



Figure 2 : Foreuse à circulation inverse



Figure 3 : Foreuse pour carottage

- Les sondages carottés HQ (diamètre 68 mm), plus coûteux (200 à 300 € le mètre foré), mais offrant une bien meilleure connaissance des minéralisations recoupées. La foreuse utilisée sera de petite taille. Comme montré sur la figure 3.

Pour réaliser des sondages profonds, VARISCAN MINES utilisera la méthode destructive pour la première partie du trou et la méthode par carottage pour la fin du trou. De plus, plusieurs sondages carottés seront réalisés à partir du fond d'un même sondage destructif. Cette approche par sondages multiples volontairement déviés permet une réduction significative des coûts et de l'impact environnemental (réduction du métrage total foré pour une connaissance équivalente).

La position, la profondeur et le nombre de ces sondages dépendront bien évidemment des résultats des campagnes de géophysique qui seront réalisées en préalable. Le forage sera initié en diamètre de 140 à 150 mm ce qui permettra d'instrumenter plus facilement les trous en avant puits.

Le procédé type de forage est le suivant : le forage se fait avec de l'eau pour remonter la matière et refroidir la tête de la foreuse. Quand le forage est de type destructif, les boues de roches broyées remontent et sont cyclonées sur le camion de forage. Les échantillons de roches peuvent alors être prélevés et les boues sont récupérées dans un bac de 1 à 2 m³ où

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

elles décantent. L'eau du bac de décantation est ensuite réinjectée dans le forage en circuit fermé. Une fois le forage terminé, les boues de forage sont emmenées hors du site et envoyées en décharge.

L'infrastructure sera composée d'un bungalow de chantier et d'un WC chimique, de la foreuse et d'un bac de décantation pour les boues et d'un camion de chantier. Des barrières de type HERAS pourront être utilisées.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

2 Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

2.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

2.2 La procédure de désignation des sites Natura 2000

La désignation des sites Natura 2000 par chacun des pays membres est effectuée dans le cadre de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 pour la conservation des oiseaux sauvages et de la directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Les zones de protection spéciale sont les sites désignés au titre de la directive Oiseau et les zones spéciales de conservation sont celles issues de la directive Habitat, Faune, Flore.

La directive Habitats Faune Flore comprend entre autre :

- Une annexe I qui définit les habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- Une annexe II qui définit des espèces d'intérêt communautaire.

Des inventaires ont été réalisés permettant d'établir les Formulaires Standard de Données (FSD : fiche d'identité pour chaque site Natura 2000) et les premières délimitations de sites. Ces sites sont ensuite soumis à consultation par le préfet aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Au regard de ces précédentes étapes de désignation, la France propose à la Commission Européenne une liste nationale de sites (sites transmis) susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (pSIC : proposition de site d'importance communautaire).

Après une mise en cohérence et une sélection au niveau européen, la liste des SIC est établie par la Commission Européenne en accord avec les Etats membres.

Les Etats membres désignent ensuite ces sites en zones spéciales de conservation qui constituent avec les zones de protection spéciale le réseau Natura 2000.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

2.3 Description des sites Natura 2000 sur et à proximité du périmètre d'étude

Les six sites Natura 2000 sur ou à proximité du périmètre d'étude sont : Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay (FR5300008), l'étang du Moulin Neuf (FR5300062), les Monts d'Arrée centre et Est (FR5300013), Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères (FR5300007), Rivière le Douron (FR5300004) et Vallée de l'Aulne (FR5300041). L'étang du Moulin Neuf et la vallée de l'Aulne ont été proposés éligibles comme SIC en Décembre 1998, la rivière le Douron en Mars 1999 et les autres en Avril 2002. Chacun possède un document d'objectifs qui lui est propre (voir notes en bas de page).

Site FR5300008² : « Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay »

Ce site est remarquable au niveau de l'estuaire du Léguer pour la présence d'une chênaie sessiliflore à Alisier torminal localement pénétrée de fourrés d'Arbousier, un habitat forestier peu fréquent.

Des plantes neutrophiles et chasmophytiques sur substrat granitique (végétation des fentes des pentes rocheuses) entourées de landes poussent dans le fond de la vallée du Léguer.

Les vallées boisées et les cours d'eau et en particulier la végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires, les hêtraies neutrophiles de *l'Asperulo-Fagetum* et les forêts alluviales résiduelles des domaines médio-européen et atlantique sont d'autres habitats d'intérêt communautaire notamment pour la faune ichtyologique (saumon atlantique) et mammalogique (loutre d'Europe, chiroptères).

Le site Natura 2000 s'étend sur une superficie de 1841 ha. Il est constitué à 65% de forêts (caducifoliées et artificielles), 10% de prairies humides et mésophiles, 7% de landes, 6% de rivière et 12% d'autres terres (cultures, zones urbanisées et industrielles, routes, etc.).

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

Le principal risque rencontré par cet habitat d'intérêt communautaire provient de la sylviculture. Certaines pratiques comme l'extension des secteurs enrésinés, les coupes à blanc et d'estoc, l'enlèvement des arbres morts ou mal conformés (favorables aux chiroptères) sont à éviter. Pisciculture et agriculture peuvent dégrader la qualité des eaux de surface et nuire aux populations de salmonidés.

Situation du site FR5300008 par rapport au PERM Loc-Envel :

Les forêts de Coat an Noz et Coat an Hay, une grande partie de la forêt de Beffou et une partie de la rivière Léguer sont situés sur la zone du PERM Loc-Envel.

FR5300007³ : « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères »

Cette zone assez dispersée rassemble plusieurs types d'habitats et de populations protégés. Vallées boisées, landes tourbeuses, tourbières, bas-marais tourbeux, étang, chaos granitique à hyménophylles, végétations flottantes de renoncules aquatiques des rivières planitiaires, hêtraies-chênaies à houx et à ifs pour les milieux naturels, intérêt ornithologique (courlis nicheurs), loutre d'Europe et moules perlières d'eaux douces et écrevisse à pattes blanches

² <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300008>

³ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300007>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

pour la faune sont les principaux exemples.

Ce site a une superficie de 1 509 ha. Elle est constituée à 63% de prairies humides et mésophiles, 17% de landes, 12% d'eaux douces et le reste de forêts et de marais.

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

Cette vulnérabilité est surtout due aux nouvelles mises en culture de zones à habitats et espèces à intérêt communautaire en lieu et place de la lande et des tourbières et de l'exploitation traditionnelle (fauche, pâturage). L'abandon des prairies humides menace la conservation de l'habitat du damier de la succise. Elle conduit à l'extension des mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire mais qui, sans gestion, évolue vers la saulaie.

Situation du site FR5300007 par rapport au PERM Loc-Envel :

Ce site Natura 2000 n'est pas situé sur le PERM de Loc-Envel. La zone la plus proche est à moins de 2 km. Les cours d'eau sont situés en amont et ne seront pas impactés en cas de rejet accidentel dans la zone du PERM. Il y a donc peu d'emprise sur cette zone.

FR5300013⁴ : « Monts d'Arrée centre et est »

Ce site représente le plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et le plus grand complexe de tourbières de Bretagne (landes et tourbières du Cragou, du Vergam, du Mendy, de Trédudon, tourbière bombée du Vénec). La zone est l'un des seuls milieux de vie du Castor fiber dans le Grand Ouest et la zone atlantique et également de la Sphaigne de la Pylaie. Plus de 90% de la population armoricaine de la moule perlière, un important noyau de la population armoricaine de loutre d'Europe et peut-être aussi du vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Si sa présence était confirmée, elle ferait de la zone du Yeun Elez (> 20 km de la zone du PERM) un site unique au sein de la communauté européenne s'agissant de la présence conjointe de trois mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire (vison, loutre, castor).

Des chaos rocheux à hyménophylles (fougère rare protégée au niveau national), un patrimoine faunistique et floristique très important et diversifié (pour la flore : 10 espèces protégées à l'échelle nationale, 3 protégées à l'échelle régionale et 24 espèces inscrites à la liste rouge du Massif Armoricaïn ; pour la faune : 6 espèces inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats, 12 espèces nicheuses et 11 espèces hivernantes inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ainsi que 95 espèces (tous genres confondus) protégées à l'échelle nationale non inscrites aux directives) font de ce secteur une réserve biologique d'importance primordiale.

Ce site couvre 10 887 ha constitués à 45% de landes et broussailles, 22% de marais, 14% de forêts et 19% de prairies, pelouses et eaux douces.

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

Les feux de lande, l'enrésinement (épicéa de Sitka), la mise en culture de zones humides (landes mésophiles à tourbeuses) accompagnée de drainages et les dépôts sauvages de matériaux inertes et déchets verts constituent des menaces toujours d'actualité pour la faune et la flore des landes et des tourbières.

⁴ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300013>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Situation du site FR5300013 par rapport au PERM Loc-Envel :

Ce site se trouve au minimum à 4.4 km de la zone du PERM. L'emprise sur ce site est donc très faible à nul.

FR5300004⁵ : « Rivière le Douron »

L'habitat "Rivières à renoncules" est très bien conservé, de la source à l'exutoire côtier, ainsi que des habitats riverains (hêtraie-chênaie atlantique à houx ; landes sèches). Six espèces de chiroptères d'intérêt communautaire vivent dans le Douron, dont la seule colonie de reproduction du petit rhinolophe. L'importance qualitative et quantitative de l'ichtyofaune (notamment une très forte densité de saumon atlantique et truites fario) ainsi que le niveau de conservation des habitats permettent une exploitation optimale du milieu par la loutre (et autres Mustélidés), sur la totalité du linéaire de rivière.

La superficie du site est de 2 908 ha constitués de 40% de prairies, 44% de forêts et 16% de rivières et marais.

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

La qualité de l'eau du bassin versant est primordiale pour préserver le régime hydraulique, les gîtes à Chiroptères, et la tranquillité de l'habitat naturel de la Loutre. Pour maintenir l'état de conservation et l'absence d'influence anthropique directe, une veille permanente des eaux du bassin versant est nécessaire.

Situation du site FR5300004 par rapport au PERM Loc-Envel :

Le site Natura 2000 est au minimum à 6,7 km du PERM. Le Douron naît à Lannéanou à plus de 10 km du PERM. Le fleuve de l'Aulne, qui prend sa source à Lohuec à l'intérieur du périmètre du PERM, n'est pas relié au Douron. Les différents cours d'eau traversant le PERM ne font pas partie du bassin versant du Douron, le PERM n'aura donc aucun impact sur ce site Natura 2000.

FR5300062⁶ : « Etang du Moulin Neuf »

La diversité des groupements de ceinture d'étang, de bas-marais acide, et en particulier la présence d'une queue d'étang tourbeuse en relation avec des groupements de tourbière de transition et une lande humide atlantique font l'intérêt de ce site.

L'étang et le cours d'eau l'alimentant sont un lieu d'habitat pour la Loutre d'Europe, indicatrice de qualité du milieu.

La superficie de ce site est de 46 ha composée par 26% de forêts, 24% de prairies, 19% d'eau douce et 31% d'autres terre (zones urbanisées, routes, landes, marais).

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

Certains habitats (groupements oligotrophes à littorales) et espèces (*Coleanthus subtilis*) d'intérêt communautaire sont mis à mal par la diminution des zones oligotrophes (pauvres en nutriments) des berges exondables au profit de ceintures à héliophytes (plantes enracinées sous l'eau), ainsi que d'un faible marnage. Le comblement naturel d'un plan d'eau par des vases organiques et des sédiments serait la cause de l'eutrophisation du milieu. Il faut cependant noter que le développement de la roselière et la diminution de la

⁵ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300004>

⁶ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300062>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

hauteur d'eau favorable aux nénuphars tendent à accroître la fraction organique des dépôts, accélérant de manière endogène le comblement de l'étang.

Situation du site FR5300062 par rapport au PERM Loc-Envel :

Ce site Natura 2000 est situé au minimum à 9.3 km au Nord-Ouest de la zone du PERM. Les bassins versants des cours d'eau qui l'alimentent ne sont pas situés sur le périmètre. Il n'a donc aucune emprise sur celui-ci.

FR5300041⁷ : « Vallée de l'Aulne »

Le cours encaissé de l'Aulne abrite des renoncules, des rives chênaie-hêtraie atlantique et des groupements prairiaux hygrophiles.

Ce site représente un intérêt majeur pour la reproduction et l'hivernage du grand rhinolophe en France, l'espèce occupant des constructions et d'anciennes ardoisières réparties sur le linéaire fluvial.

Enfin, la loutre reconquiert depuis 15 ans le cours principal de l'Aulne, à partir des têtes de bassins versants de ce fleuve.

L'Aulne accueille par ailleurs la plus importante population reproductrice de saumon atlantique française. L'Aulne, dans sa partie amont, regroupe 76% des frayères du site.

Ce site s'étend sur 3 564 ha avec 52% de prairies, 27% de forêts, 15% d'eau douce et 6% de marais et rochers.

Vulnérabilité et mesures de protection du site :

Les habitats des trois espèces représentant la vallée de l'Aulne doivent être protégés de l'anthropisation forte notamment au niveau du bassin de Châteaulin.

Pour la loutre, il s'agit des ripisylves, des boisements, des forêts alluviales, des prairies naturelles et du réseau bocager et de toutes les zones humides.

Les saumons nécessitent la gestion du lit et des berges des rivières, la restauration des frayères et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Situation du site FR5300041 par rapport au PERM Loc-Envel :

La zone du cours de l'Aulne classée site Natura 2000 est au minimum à 6 km du périmètre du PERM. Mais la source de l'Aulne se trouve à Lohuec, au Sud-Ouest du périmètre. Il est donc important de préserver cette source et son bassin versant de tout rejet.

Bilan :

La principale zone de protection Natura 2000 présente sur le périmètre du PERM Loc-Envel est le site FR5300008, dont les forêts de Beffou, Coat an Noz, Coat an Hay et une partie de la rivière Léguer sont concernées. La source de l'Aulne autour de Lohuec est également sensible au niveau environnemental (FR5300041). Les autres zone protégées sont situées à proximité plus ou moins directe du secteur du PERM de Loc-Envel mais ne sont que peu ou pas influencées par celui-ci.

⁷ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300041>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

3 Incidences générales du projet

Les incidences décrites ci-après ne prennent pas en compte les mesures de suppression ou d'atténuation qui seront mises en œuvre pour la réalisation de ce projet. Ces mesures de suppression et d'atténuation seront présentées au paragraphe 4 de ce rapport.

3.1 Incidences sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

La destruction ou dégradation d'habitats d'espèces inclue les sites de repos de l'espèce, les sites de reproduction et de nourrissage.

La destruction d'habitats est le processus par lequel l'habitat est endommagé ou détruit à un point tel qu'il n'est plus capable de supporter les espèces et les communautés écologiques qui s'y produisent naturellement. Il en résulte souvent une extinction des espèces et, par conséquent, une perte de biodiversité. L'habitat peut être détruit directement par de nombreuses activités humaines ou indirectement par les activités humaines telles que la pollution, la fragmentation, le changement climatique et l'introduction d'espèces envahissantes. Bien que la destruction des habitats est majoritairement attribuée à l'homme, la perte d'habitat se produit également suite à des événements naturels.

La dégradation des habitats est le processus par lequel l'habitat est endommagé. Il en résulte souvent une diminution du nombre d'individus des espèces concernées.

3.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

La destruction d'espèce comprend la destruction d'individus adultes mais aussi des pontes, des semences et des stades juvéniles. L'incidence sur ces espèces d'intérêt communautaire est directement liée à l'incidence d'interventions sur leur habitat. Du fait de leur habitat en milieu aquatique ou proche de celui-ci (rivière) démontre implicitement que l'absence ou la très faible intervention sur leur habitat immédiat constitue une précaution efficace à leur préservation.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

4 Mesures d'atténuation des incidences

4.1 Mesure de suppression d'incidence directe

Choix adapté de l'emplacement des travaux

Les chemins d'accès agricoles seront utilisés pour accéder aux plates-formes de sondage, aucun nouveau chemin d'accès ne sera réalisé. Le choix de l'emplacement des sondages prendra en compte les contraintes environnementales pour éviter toute atteinte aux habitats et espèces protégés. En effet, les sondages se faisant à de grandes profondeurs, il est possible de les réaliser de façon inclinée et de choisir ainsi l'emplacement des plateformes afin d'éviter des perturbations majeures sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et le fonctionnement des milieux. Même si une « cible » géologique était recherchée sous un site Natura 2000, elle pourrait être atteinte depuis l'extérieur de la zone. Le site protégé est principalement représenté par des forêts et des zones humides.

Aucune tranchée, ni plateforme de sondage ne sera installée sur un espace protégé. Aucun travail de défrichage, ni abattage d'arbre ni aucun travail risquant d'entraîner des rejets dans les cours d'eau du site ne sera réalisé. Aucun travail ne sera réalisé à proximité immédiate des rivières protégées.

4.2 Mesures de réduction d'incidence de proximité

Les travaux pouvant être effectués à proximité d'habitats protégés, des mesures de réduction d'incidence seront prises telles la lutte contre les pollutions accidentelles et diffuses et la réduction de l'emprise des aménagements et des travaux.

Lutte contre les pollutions accidentelles et diffuses

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors de travaux effectués à faible distance des habitats d'espèces protégées que l'on soit ou non en zone Natura 2000, des mesures simples seront prises :

- Les véhicules et engins de chantier devront justifier d'un contrôle technique récent ;
- Le stationnement des engins se fera hors zone inondable ;
- Le stockage des huiles et carburant se fera uniquement sur des emplacements réservés, loin de toute zone écologiquement sensible, et notamment en dehors des zones inondables ;
- L'accès du chantier et des zones de stockages sera interdit au public ;
- Les eaux usées seront traitées avant leur remise dans le milieu naturel ;
- Les vidanges, ravitaillement et nettoyages des engins et du matériel se feront en dehors de la zone des travaux, dans une zone spécialement définie et aménagée (zone imperméabilisée...) ;
- Les émissions de poussières seront limitées au maximum ;
- Une collecte des déchets, avec poubelles, sera mise en place.

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Réduction au maximum de l'emprise des aménagements et des travaux

Lors des phases d'aménagement et de travaux, il est indispensable d'essayer d'en limiter l'emprise afin de réduire de manière générale les incidences sur les habitats naturels et les habitats d'espèces.

- L'emprise des aménagements précédant la phase de travaux se limitera à l'utilisation de voies d'accès existantes. Dans le cas présent ces aménagements ne nécessiteront pas de travaux particuliers puisque l'ensemble de la zone est accessible par tracteur. L'accès aux plateformes de sondage ne posera pas de difficultés particulières et n'utilisera que des tracés existants.
- L'emprise des travaux se limitera à la réalisation d'une plateforme pour y installer le matériel de sondage et le bassin de réception des eaux de forage.

L'organisation du chantier se fera en tenant compte des périmètres d'intérêt majeur. Un balisage de la zone de chantier sera mis en place pour éviter toute destruction du milieu à préserver.

Pour ce qui est du bruit, des vibrations et des poussières occasionnés par les phases d'aménagement et de sondage, le désagrément sera limité dans le temps. De plus, les plateformes de forage seront les plus éloignées possibles des zones d'habitats des espèces protégées.

5 Conclusion sur les incidences résiduelles

Au vu de l'évaluation des incidences du projet après intégration des propositions de mesures d'atténuation, et confrontation aux mesures de conservation des documents d'objectif de chaque site, il apparaît que les incidences résiduelles du projet, à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 concernés, n'engendreront **pas d'incidences significatives sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, à court, moyen et long terme ; et sur le fonctionnement écologique, à partir du moment où les mesures proposées sont bien mises en œuvre.

6 Méthodologie et limites

Afin de mettre en place cette notice d'incidence, une analyse complète du projet et des travaux engendrés par celle-ci a été effectuée. Il a ensuite fallu dresser les incidences que pourraient avoir ces travaux sur les différents sites Natura 2000 afin de réfléchir aux mesures de réduction qui pouvaient être prises.

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025054134&dateTexte=&categorieLien=id>

Gestion des milieux et des espèces : Natura 2000

<http://ct83.espaces-naturels.fr/natura-2000>

Méthodologie de l'évaluation des incidences sur des sites Natura 2000

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-des-incidences-Natura.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Que-doit-comporter-un-dossier-d.html>

Inventaire des sites Natura 2000 :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

Inventaire National du Patrimoine Naturel :

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Site FR5300008 : « Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300008>

Site FR5300062 : « Etang du Moulin Neuf » :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300062>

Site FR5300013 : « Monts d'Arrée centre et est » :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300013>

Site FR5300007 : « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300007>

Site FR5300004 : Rivière le Douron

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300004>

Site FR5300041 : Vallée de l'Aulne

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300041>

| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

ANNEXES



| | |
|---|----|
| Annexe 1 : Zone Natura 2000 FR5300008 | 1 |
| Annexe 2 : Zone Natura 2000 FR5300007 | 3 |
| Annexe 3 : Zone Natura 2000 FR5300013 | 5 |
| Annexe 4 : Zone Natura 2000 FR5300004 | 7 |
| Annexe 5 : Zone Natura 2000 FR5300062 | 9 |
| Annexe 6 : Zone Natura 2000 FR5300041 | 11 |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

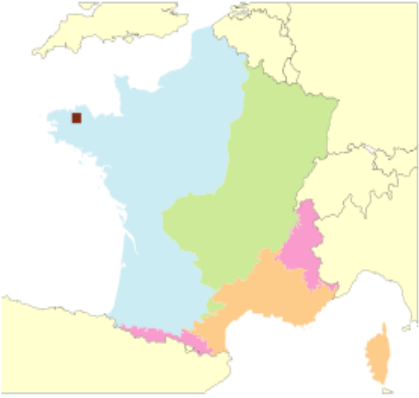
Annexe 1 : Zone Natura 2000 FR5300008

FR5300008 - Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000
 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|----------------|----------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | Code du site : FR5300008 | Compilation : 30/11/1995 | Mise à jour : 30/09/2011 | | | | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2002 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Arrêté du 04 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay (zone spéciale de conservation) | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,43000 | Latitude : 48,59000 | | | | |
| Superficie : 1 841 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | Min : 0 m. | | Max : 330 m. | | Moyenne : 0 m. | | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Côtes-d'Armor (100%) COMMUNES : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Brélévenez, Buhulien, Bulat-Pestivien, Chapelle-Neuve, Gurunhuel, Lannion, Loc-Envel, Loguivy lès-Lannion, Loguivy-Plougras, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Ploubezre, Plougonver, Ploulec'h, Ploumilliau, Plounévez-Moëdec, Pluzunet Pont-Melvez, Serval, Tonquédec, Trédrez-Locquémeau, Trégrom, Vieux-Marché. | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |
| Atlantique : 100% | | | |  | | | |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|--|------------|
| Forêts caducifoliées | 60% |
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 10% |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 7% |
| Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) | 6% |
| Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) | 5% |
| Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 3% |
| Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) | 2% |
| Autres terres arables | 1% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 1% |
| Prairies améliorées | 1% |
| Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 1% |
| Marais salants, Prés salés, Steppes salées | 1% |
| Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente | 1% |
| Galets, Falaises maritimes, Ilots | 1% |

Autres caractéristiques du site

Forêt de Beffou, secteurs ouest et est de la forêt de Coat An Noz et vallées boisées encaissées du cours moyen et de l'embouchure du Léguer avec présence localisée de chaos granitiques (secteur Ploubezre/Tonquédec), de végétation chasmophytique (côteaux) et de landes sur affleurements et plateaux granitiques.

Qualité et importance

Présence, au niveau de l'estuaire du Léguer, d'un habitat forestier thermophile rare : la chênaie sessiliflore à Alisier torminal localement pénétrée de fourrés d'Arbousier (espèce méditerranéenne-atlantique) en situation apparemment spontanée. Les fonds de vallée sur le cours moyen du Léguer abritent des banquettes alluvionnaires riches en plantes neutrophiles encadrées par des mosaïques de landes et de végétations chasmophytiques sur affleurements granitiques. Les vallées boisées et les cours d'eau présentent un intérêt majeur pour la faune ichtyologique (Saumon atlantique) et mammalogique (Loutre d'Europe, chiroptères). Parmi les habitats d'intérêt communautaire on note en particulier la végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires, les hêtraies neutrophile de l'Asperulo-Fagetum et les forêts alluviales résiduelles des domaines médio-européen et atlantique (habitat prioritaire).

Vulnérabilité

Le maintien d'une qualité satisfaisante des habitats d'intérêt communautaire dépend dans une large mesure de la conduite de la gestion sylvicole. L'extension des secteurs enrésinés, la pratique des coupes à blanc et d'estoc et l'enlèvement des arbres morts ou mal conformés (présence de cavités favorables aux chiroptères notamment) sont des pratiques à proscrire. La dégradation de la qualité des eaux de surface (pisciculture, pollution d'origine agricole) est susceptible de fragiliser l'équilibre des populations de salmonidés.

Désignation



Documentation

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Annexe 2 : Zone Natura 2000 FR5300007

FR5300007 - Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères

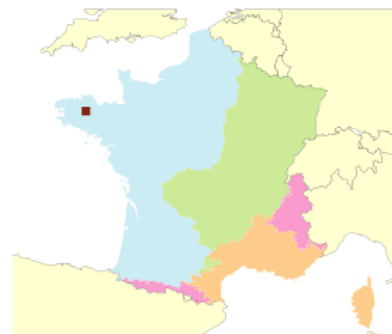
Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000
 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|----------------|----------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | Code du site : FR5300007 | Compilation : 30/11/1995 | Mise à jour : 30/09/2011 | | | | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2002 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Aucun texte de référence | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,25333 | Latitude : 48,35889 | | | | |
| Superficie : 1 509 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | Min : 110 m. | | Max : 303 m. | | Moyenne : 0 m. | | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Côtes-d'Armor (100%) | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |

Atlantique : 100%



| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|--|------------|
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 63% |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 17% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 12% |
| Forêts caducifoliées | 5% |
| Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 3% |

Autres caractéristiques du site

Cours supérieur du Blavet et de ses affluents et têtes de bassin des affluents de l'Hyères également en contact avec les sources du Léguer (étang de Saint Norgant). Cet ensemble de landes, tourbières, prairies humides oligotrophes, boisements et bocage à maillage dense est implanté en grande partie sur un important massif granitique du Centre-Ouest Bretagne (massif de Quintin-Duault).

Qualité et importance

Très important ensemble de milieux naturels de qualité se juxtaposant de façon dense : vallées boisées, landes (Locarn : intérêt national), landes tourbeuses (Crec'h an Bars), tourbières (Corong), bas-marais tourbeux, étang (Saint Norgant), chaos granitique à hyménophylles (2 espèces protégées au niveau national). Intérêt ornithologique important pour les landes et prairies humides (courlis nicheurs).

Habitats d'intérêt communautaire particuliers :

- les landes sèches, mésophiles et tourbeuses (Sphagnum spp.);
- les végétations flottantes de renoncules aquatiques des rivières planitiaires ;
- les hêtraies-chênaies à houx et à ifs.

Espèces d'intérêt communautaire particulières :

- population sédentaire et reproductrice de Loutre d'Europe. La situation du site, à la limite de partage des eaux de l'Atlantique et de la Manche, fait que la loutre circule dans les bassins versants du Léguer et de l'Aulne ;
- stations localisées de Moule perlière d'eau douce (> 30 individus) et d'Ecrevisse à pattes blanches.

En 2005 une extension du site permet d'intégrer le bois de Kerlevenez (commune de Saint-Nicolas-du-Pelem), qui constitue l'une des rares localités françaises où le Trichomanes remarquable (Trichomanes speciosum), fougère de l'annexe II de la directive " Habitats ", est présent sous sa forme feuillée de sporophytes. Les populations sporophytiques étant les plus diversifiées au plan génétique du fait de leur capacité à se reproduire de manière sexuée, leur maintien en bon état de conservation au sein de sites d'intérêt communautaires constitue une priorité.

Vulnérabilité

L'abandon des pratiques traditionnelles (fauche, pâturage), d'exploitation de la lande et des secteurs de tourbières et, à l'inverse, la mise en culture de certaines parcelles contenant ces habitats (et espèces) d'intérêt communautaire constituent deux menaces importantes conduisant à un morcellement et à une dégradation (fermeture du milieu par la lande haute à ajoncs et les fourrés préforestiers) des milieux à forte valeur patrimoniale. L'abandon des prairies humides menace la conservation de l'habitat du damier de la succise. Elle conduit à l'extension des mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire mais qui, sans gestion, évolue vers la saulaie.

Désignation

Documentation





| | | | |
|--|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

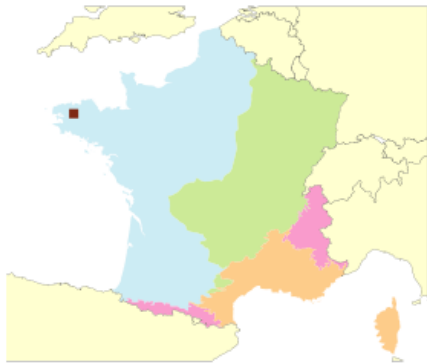
Annexe 3 : Zone Natura 2000 FR5300013

FR5300013 - Monts d'Arrée centre et est

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000
 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|--|----------|------------------------------------|-------------|--|---------|------------------------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | | Code du site : FR5300013 | | Compilation : 30/11/1995 | | Mise à jour : 30/09/2011 | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Monts d'Arrée centre et est | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 30/04/2002 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Arrêté du 04 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 Monts d'Arrée centre et est (zone spéciale de conservation) | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,81417 | | Latitude : 48,42944 | | | |
| Superficie : 10 887 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | | Min : 24 m. | | Max : 387 m. | | Moyenne : 0 m. | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Finistère (100%) COMMUNES : Berrien, Bolazec, Botmeur, Botsorhel, Brasparts, Brennilis, Cloître-Saint-Thégonnec, Commana, Feuillée, Huelgoat, Lannéanou, Lopérec, Loqueffret, Plougonven, Plounéour-Ménez, Plouyé, Saint-Rivoal, Scrignac, Sizun. | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |
| Atlantique : 100% | | | |  | | | |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|--|------------|
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 45% |
| Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 22% |
| Forêts caducifoliées | 10% |
| Autres terres arables | 9% |
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 6% |
| Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) | 4% |
| Pelouses sèches, Steppes | 1% |
| Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente | 1% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 1% |
| Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) | 1% |

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble de collines de grès armoricain (Ménez), d'affleurements de schistes et quartzites de Plougastel (Roc'h), recouverts de landes (et localement de boisements de résineux), abritant sur les pentes, talwegs et fonds de vallée des complexes tourbeux exceptionnels.

Qualité et importance

Plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et plus grand complexe de tourbières de Bretagne avec, en particulier, les landes et tourbières du Cragou (intérêt national), du Vergam, du Mendy, de Trédudon (tourbière ombrogène)etc. et la tourbière bombée du Vénec (réserve naturelle d'Etat). La majeure partie des landes et des secteurs de tourbières sont des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires. La zone abrite en particulier l'unique zone du Grand Ouest et du secteur biogéographique atlantique (avec le cours moyen de la Loire) à Castor fiber. Elle accueille également l'essentiel des stations françaises de la Sphaigne de la Pylalie (espèce d'intérêt communautaire), plus de 90% de la population armoricaine de la Moule perlière (espèce d'intérêt communautaire), un important noyau de la population armoricaine de Loutre d'Europe. La présence suspectée (capture dans les années 1960-1970) du Vison d'Europe (Mustela lutreola), si elle était confirmée, ferait de la zone du Yeun Elez un site unique au sein de la Communauté européenne s'agissant de la présence conjointe de trois mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire (vison, loutre, castor). On notera également la présence de chaos rocheux à hyménophylles (fougère rare protégée au niveau national) sous habitat de vieille chênaie ombragée et humide.

Le site abrite un patrimoine faunistique et floristique très important et diversifié:

*pour la flore, on ne compte pas moins de 10 espèces protégées à l'échelle nationale, 3 protégées à l'échelle régionale et 24 espèces inscrites à la Liste Rouge du Massif Armoricain.

* pour la faune, 6 espèces inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats, 12 espèces nicheuses et 11 espèces hivernantes inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ainsi que 95 espèces (tout genre confondu) protégées à l'échelle nationale non inscrites aux directives.

Vulnérabilité

Les feux de lande (ex : 896 ha en 1996 dans le Yeun Ellez), l'enrésinement (Epicéa de Sitka), la mise en culture de zones humides (landes mésophiles à tourbeuses) accompagnée de drainages et les dépôts sauvages de matériaux inertes et déchets verts constituent des menaces toujours d'actualité pour la faune et la flore des landes et des tourbières.

Pour mémoire, de 1976 à 2002 au sein du périmètre, ce sont environ :

*630 ha de landes sèches et mésophiles qui ont été détruites par le défrichement agricole, ainsi que 165 ha de landes humides et de tourbières;

*120 ha de landes humides et de tourbières qui ont été transformées en prairies humides à jonc acutiflore à la suite de fauches trop fréquentes ou de surpâturage;

*530 ha de landes sèches et mésophiles, ainsi que 200 ha de landes humides à tourbeuses qui ont été détruites par l'enrésinement.

Désignation

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :

Code Désignation : FR33 ; Couverture : 3

Documentation

MC REGNIER, LM GUILLON, 2004 "Document d'Objectifs du site n°13-39 partiel Monts d'Arrée - Menez Meur", Tome 1: état des lieux, PNRA, 374p

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Annexe 4 : Zone Natura 2000 FR5300004

FR5300004 - Rivière le Douron

Site de la directive "Habitats, faune, flore"



Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|----------------|----------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | Code du site : FR5300004 | Compilation : 30/11/1995 | Mise à jour : 30/09/2011 | | | | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Rivière le Douron | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/1999 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 25/04/2008 | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Arrêté du 25 avril 2008 portant désignation du site Natura 2000 Rivière le Douron (zone spéciale de conservation) | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,64472 | Latitude : 48,58056 | | | | |
| Superficie : 2 908 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | Min : 2 m. | | Max : 266 m. | | Moyenne : 0 m. | | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Côtes-d'Armor (16%) COMMUNES : Plestin-les-Grèves, Trémel. DEPARTEMENT : Finistère (84%) COMMUNES : Botsorhel, Guerlesquin, Guimaëc, Lannéanou, Locquirec, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Ponthou. | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |
| Atlantique : 100% | | | | | | | |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|--|------------|
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 40% |
| Forêts caducifoliées | 40% |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 5% |
| Forêts mixtes | 4% |
| Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 3% |
| Prairies améliorées | 2% |
| Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) | 2% |
| Marais salants, Prés salés, Steppes salées | 1% |
| Mer, Bras de Mer | 1% |
| Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente | 1% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 1% |

Autres caractéristiques du site

Cours du Douron de l'estuaire aux sources, aux côteaux boisés, et landes formant un continuum d'espaces peu ou pas anthropisés exceptionnel.

Qualité et importance

Site remarquable par l'excellent état de conservation, de la source à l'exutoire côtier, de l'habitat "Rivières à renoncules" et des habitats riverains (côteaux boisés relevant localement de la hêtraie-chênaie atlantique à houx; landes sèches). Le Douron abrite en particulier six espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire (seule colonie de reproduction du petit rhinolophe en Bretagne), un peuplement salmonicole d'une exceptionnelle densité (Saumon atlantique: annexe II; truites fario). L'importance qualitative et quantitative de l'ichtyofaune ainsi que le niveau de conservation des habitats permettent une exploitation optimale du milieu par la Loure (et autres Mustélidés), sur la totalité du linéaire de rivière. Ce site intègre par ailleurs deux complexes de landes humides (Kernebet, Kerauel) comportant des secteurs de tourbière active à Narthécie (habitat prioritaire).

Vulnérabilité

Site à forte valeur patrimoniale du fait de l'état de conservation des habitats et de l'absence relative d'intervention anthropique directe. Il s'agit par conséquent d'assurer une veille permanente visant à prévenir d'éventuelles perturbations ou dégradations, même si celles-ci paraissent marginales, concernant en particulier la qualité de l'eau provenant du bassin-versant, le maintien du régime hydraulique, la préservation des gîtes à Chiroptères, et d'une manière générale la tranquillité des lieux, l'ensemble du site pouvant être considéré comme habitat de la Loure (annexe II).

Désignation

Documentation

- Conseil supérieur de la pêche (1992), Comptage des frayères de saumons dans les cours d'eau de Bretagne. Délégation CSP Bretagne/Basse Normandie.
- LAFONTAINE (1996), Espaces naturels régionaux prioritaires pour les mammifères d'intérêt européen.
- Centre régional de la propriété forestière (1997), Evaluation des habitats forestiers d'intérêt européen en forêt privée
- " Suivi d'abondance de juvéniles de saumons en 2000 - Bassin du Douron - Actions en faveur des poissons migrateurs - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 ", Région Bretagne, Europe, Agence Eau, CSP, DIREN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor, décembre 2000, 15 pages + annexes.
- " Suivi d'abondance de juvéniles de saumons en 1999 - Bassin de l'Elorn - Actions en faveur des poissons migrateurs - Contrat de plan Etat-Région 1994-1999 " Région Bretagne, Europe, Agence Eau, CSP, DIREN Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor, janvier 2000, 14 pages + annexes.
- " Suivi d'abondance de juvéniles de saumon atlantique sur six bassins versants du Finistère en 2002 - Odet, Aulne, Elorn, Douron, Ellé-Isole, Goyen - Milieux aquatiques et poissons migrateurs - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 (2 exemplaires) " Agence de l'Eau Loire Bretagne, Europe, DIREN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Finistère, Région Bretagne, Préf. Région, décembre 2002, 49 pages + annexes.
- " Résultats de la campagne 2001 de suivi d'abondance de juvéniles de saumon sur cinq bassins versants du Finistère - Odet, Aulne, Elorn, Douron, Ellé-Isole - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 (2 exemplaires) ", Agence de l'Eau Loire Bretagne, Europe, DIREN , Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Finistère, novembre 2001, 44 pages + annexes.
- " Gestion des espaces naturels sensibles - proposition de solutions juridiques opérationnelles ", Région Bretagne, Europe, Agence Eau, CSP, DIREN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor, décembre 2000, 90 pages.
- " Description des habitats piscicoles et estimation du potentiel de production en juvéniles de saumon atlantique (salmo salar L.) sur le bassin du Douron et annexe : cartographie ", DIREN Bretagne, CG 29, Agence Eau Loire-Bretagne, CSP, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Finistère, Région Bretagne, Ouest Grands Migrateurs, octobre 2004, 26 pages + annexes.
- " Suivi d'abondance de juvéniles de saumon atlantique sur sept bassins versants du Finistère en 2003 - Odet - Aulne - Elorn - Douron - Ellé-Isole - Goyen - Aven - Milieux aquatiques et poissons migrateurs - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 " Région Bretagne, Europe, Agence Eau, CSP, DIREN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Finistère, décembre 2003, 38 pages + annexes.




| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

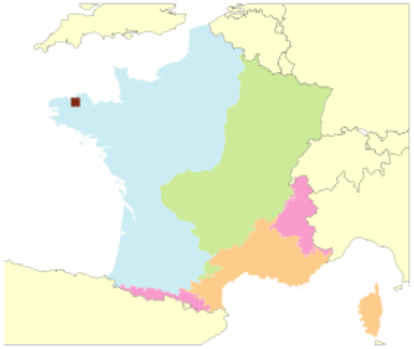
Annexe 5 : Zone Natura 2000 FR5300062

FR5300062 - Etang du Moulin Neuf

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natu 2000
 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|---------|----------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | Code du site : FR5300062 | Compilation : 30/11/1995 | Mise à jour : 30/09/2011 | | | | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Etang du Moulin Neuf | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 31/12/1998 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007 | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Arrêté du 04 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 Etang du Moulin Neuf (zone spéciale de conservation) | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,56417 | | Latitude : 48,56167 | | | |
| Superficie : 46 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | | Min : 179 m. | | Max : 186 m. | | Moyenne : 180 m. | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Côtes-d'Armor (100%) COMMUNES : Plounérin. | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |
| Atlantique : 100% | | | |  | | | |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|--|------------|
| Forêts caducifoliées | 26% |
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 24% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 19% |
| Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 18% |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 7% |
| Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 6% |

Autres caractéristiques du site

Étang, queue d'étang tourbeuse et landes humides installés sur les Leucogranites de Guerlesquin, visibles de la voie express Rennes/Brest, et de ce fait d'un indéniable intérêt paysager.

Qualité et importance

Site remarquable essentiellement par la diversité des groupements de ceinture d'étang, de bas-marais acide, et en particulier par la présence d'une queue d'étang tourbeuse en relation avec des groupements de tourbière de transition (annexe I) et une lande humide atlantique (annexe I). L'attestation récente de l'exploitation de l'étang et du cours d'eau l'alimentant par la Loutre d'Europe (annexe II) est un indicateur de qualité du milieu qui donne à ce site un intérêt certain pour l'extension des populations de cette espèce.

Vulnérabilité

Une régression en cours des groupements oligotrophes des berges exondables au profit de ceintures à héliophytes, ainsi qu'un faible marnage, sont préjudiciables à la conservation d'habitats (groupements oligotrophes à Littorelles) et d'espèces (*Coleanthus subtilis*) d'intérêt communautaire. Le caractère plus mésotrophe des groupements actuels ne serait pas dû à une surcharge en éléments nutritifs; il s'agit en effet d'un plan d'eau en phase terminale de comblement naturel par des vases plus ou moins organiques et des sédiments. Il faut cependant noter que le développement de la roselière et la diminution de la hauteur d'eau favorable aux nénuphars tendent à accroître la fraction organique des dépôts, accélérant de manière endogène le comblement de l'étang.

Désignation



Documentation

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

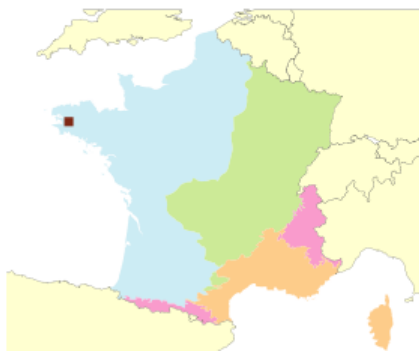
Annexe 6 : Zone Natura 2000 FR5300041

FR5300041 - Vallée de l'Aulne

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

-  Recherche de données Natura 2000
-  Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

| Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables |
|---|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|---------|----------------------|--------------|
| Identification du site | | | | | | | |
| Type : B (pSIC/SIC/ZSC) | Code du site : FR5300041 | Compilation : 30/11/1995 | Mise à jour : 30/09/2011 | | | | |
| Appellation du site | | | | | | | |
| Vallée de l'Aulne | | | | | | | |
| Dates de désignation / classement | | | | | | | |
| Date site proposé éligible comme SIC : 31/12/1998 | | | | Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012 | | | |
| ZSC : premier arrêté (JO RF) : | | | | ZSC : dernier arrêté (JO RF) : | | | |
| Texte de référence | | | | | | | |
| Aucun texte de référence | | | | | | | |
| Localisation du site | | | | | | | |
| Coordonnées du centre : | | | | | | | |
| | | Longitude : -3,95306 | | Latitude : 48,19417 | | | |
| Superficie : 3 564 ha. | | | | Pourcentage de superficie marine : 0% | | | |
| Altitude : | | Min : 12 m. | | Max : 100 m. | | Moyenne : 0 m. | |
| Région administrative : | | | | | | | |
| REGION : BRETAGNE DEPARTEMENT : Finistère (100%) | | | | | | | |
| Régions biogéographiques : | | | | Carte de localisation : | | | |
| Atlantique : 100% | | | |  | | | |

| | | | |
|---|---|----------------|------------|
| MINELIS | Variscan - Loc-Envel - Notice d'incidence | VAR-LOC-b-1212 | 03/01/2013 |
| Permis Exclusif de Recherche de Mines Loc-Envel Notice d'incidence | | | |

Description du site

Caractère général du site

| Classes d'habitats | Couverture |
|---|------------|
| Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées | 52% |
| Forêts caducifoliées | 25% |
| Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) | 15% |
| Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, | 5% |
| Forêts de résineux | 2% |
| Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente | 1% |

Autres caractéristiques du site

Vallée encaissée, corridors boisés et prairies inondables de part et d'autre des méandres de l'Aulne et des vallées adjacentes de ses affluents, dans le contexte par ailleurs fortement anthropisé du bassin agricole de Chateaulin.

Qualité et importance

Ensemble constitué par la rivière Aulne (habitat " rivière à renoncules. Annexe I) cours d'eau encaissé aux rives boisées, notamment par la chênaie-hêtraie atlantique ou occupée par des groupements prairiaux. hygrophiles.
 Site d'intérêt majeur pour la reproduction et l'hivernage du grand rhinolophe (annexe II) en France, l'espèce occupant des constructions et d'anciennes ardoisières réparties sur le linéaire fluvial ainsi que des constructions.
 Enfin, la loutre (annexe II) reconquiert depuis 15 ans le cours principal de l'Aulne, à partir des têtes de bassins versants de ce fleuve.
 L'Aulne accueille par ailleurs la plus importante population reproductrice de saumon atlantique française (annexe II). L'Aulne, dans sa partie amont, regroupe 76% des frayères du site.

Vulnérabilité

La qualité du milieu fluvial et de ses dépendances est lié au contexte fortement anthropisé du bassin de Chateaulin.
 La préservation des trois espèces emblématiques de la vallée de l'Aulne demande que soient préservés et gérés leurs habitats.
 Pour la loutre, il s'agit des ripisylves, des boisements, des forêts alluviales, des prairies naturelles et du réseau bocager et de toutes les zones humides.
 Pour cette espèce, il convient aussi de supprimer les points de collision routière.
 La gestion du lit et des berges des rivières, la restauration des frayères et l'amélioration de la qualité de l'eau figurent parmi les orientations propres à préserver les populations de saumon.

Désignation

Documentation

